



ADCet

Association pour le Développement
Citoyen des E-services sur les Territoires



ADCet
Association pour le Développement
Citoyen des E-services sur les Territoires



[Bureau]



Caroline Zorn

Présidente
Vice-Présidente de
l'Eurométropole de
Strasbourg



Manu Reynaud

Vice-président
Adjoint au Maire de
Montpellier, en charge de la
ville numérique.



Stéphanie d'Angély

Vice-présidente "Païement"
Responsable Marketing
Commerce chez Cartes
Bancaires CB



Cécile Araujo

Vice-présidente "Export"
Développement international
Calmell



Barbara Billac

Trésorière/Treasurer
Directrice générale/general
manager
Cap Monétique



Didier SERRADELL

Vice-président "Sphère Privée"
PDG/CEO IDCapt



Philippe ROUSSELET

Secrétaire général/General
Secretary



64 Membres au
02/02/2026

[Objectifs]

L'ADCET, association loi 1901, regroupe des acteurs publics et privés pour favoriser le développement du numérique dans l'offre de services aux citoyens dans le respect de la protection des données personnelles et en particulier:

- ❖ Valoriser l'utilisation des nouvelles technologies au profit du citoyen (NFC, téléphone mobile, IA)
- ❖ Personnaliser et améliorer la relation entre l'utilisateur et les acteurs publics sur le territoire.
- ❖ Simplifier le parcours de l'utilisateur et les procédures.
- ❖ Réduire les coûts de gestion, éliminer les tâches répétitives.
- ❖ Informer et protéger les citoyens
- ❖ Veiller à la souveraineté numérique



[Missions]

- ☐ Favoriser les échanges entre les acteurs publics et privés.
- ☐ Faire émerger et converger les besoins des territoires.
- ☐ Mutualiser les moyens.
- ☐ Découvrir et étudier les solutions.
- ☐ Faire émerger des standards et les pérenniser.
- ☐ Identifier et partager les facteurs de succès.
- ☐ Identifier et accompagner les opportunités de projets pilotes.
- ☐ Aider et accompagner ses membres dans le cadre de la réglementation sur la protection des données personnelles.

[La norme AMC]

A la suite de ses travaux l'association a créé et publié une norme AFNOR : la norme AMC.

Cette norme permet à un utilisateur final d'accéder aux services de la vie quotidienne en utilisant un support unique (carte, téléphone...) dans le respect du RGPD.

À titre d'exemple, les domaines qui apparaissent le plus fréquemment lors des études de besoins sont :

- Transports et mobilités
- Sports et loisirs, cartes jeunes
- Culture et tourisme, stationnement, fidélité au commerce de centre-ville.
- Déchetteries
- Contrôle d'accès physique et logique.



A la suite des travaux de l'ADCET, la Commission Nationale de Normalisation a validé en Juin 2016 le statut de norme définitive pour l'AMC (Application Multi-services Citoyenne); la référence AFNOR de la norme est NF 99-508.

[Norme AMC – déploiement]

Les industriels et prestataires de services intègrent la norme :

- *Fabricants de cartes : Thales, Watchdata, Paragon, Calmell, Selp, Alios ...*
- *Fournisseurs de terminaux: IDcapt, Stid, ARD,FDI*
- *Intégrateurs: Thales, Flowbird, AEP Ticketing, Vix , Conduent*
- *Fournisseurs de services: Spirtech, HID, Heitz, Otipass, Horanet, Tradim, Omniris, Upcoop...*



[Entités utilisatrices de l'AMC commune]

Le développement de l'AMC Commune oblige l'ADCET, en tant que structure responsable de la gouvernance et de la sécurité, à de la vigilance et de la rigueur. C'est pourquoi nous vous rappelons que toute entité utilisatrice doit signer une convention d'usage simple ou complète avec l'ADCET et être agréée par notre association.

En complément de ses principes de sécurité, l'AMC repose sur le respect par les Entités Utilisatrices d'un certain nombre de règles de gestion décrites dans les spécifications de l'application. Il est donc utile que ADCET puisse s'assurer du respect de ces règles, dans l'intérêt de tous. C'est notre engagement vis-à-vis de la CNIL lors de la création de la norme.

L'agrément suppose l'approbation de ADCET, qui peut décider de refuser la demande d'une entité si celle-ci n'offre pas toutes les garanties d'acceptation et de mise en œuvre des règles de sécurité et d'usage de AMC Commune.

En cas d'accord, l'entité qui souhaite participer à un projet utilisant l' AMC Commune signe avec ADCET la Convention d'usage de l'application AMC Commune.

Le fonctionnement d'un projet autour de l'AMC Commune n'est possible que dans la mesure où l'ADCET mobilise les moyens nécessaires au support, au développement, à la sécurisation et à la gouvernance de l'AMC Commune, ce qui représente une charge significative.

En conséquence cet agrément est consenti à titre gratuit, à condition que l'Entité Utilisatrice soit membre de l'ADCET et à jour de ses cotisations pendant toute la durée de sa participation au projet.



[L'ADCET et l'IA]

L'association a décidé de créer en 2025 un groupe de travail sur l'utilisation de l'IA dans les services numériques en postulant que l'IA n'est pas une fin en soi, mais un levier au service du territoire et de ses habitants donc toujours aligné sur les principes fondamentaux du service public.

Les membres de l'association souhaitent :

- Clarifier leur intention et poser un cadre éthique.
- Définir une table de critères pour valider l'usage de l'IA dans les services
- Impliquer les agents et les citoyens pour construire la confiance.

Leurs points de vigilance et leurs recommandations pour assurer :

- Indépendance technologique.
- Protection des données personnelles.
- Maîtrise de l'impact environnemental.



Présence web

Site internet : information
sur l'association ,
modalités d'adhésion,
contacts, documentation
sur la norme, FAQ,
l'activité et les actualités
www.adcet.org

Linked in



Les événements 2026

- ❑ Les groupes de travail
 - ❑ GT AMC (3 à 4 réunions par an)
 - ❑ GT IA (3 à 4 réunions par an)
- ❑ Les voyages d'étude/parangonnage
 - ❑ Madrid (Janvier)
- ❑ Les Assises #AUNC2026 (15 et 16 octobre)
- ❑ Les assemblées générales (Mars et octobre)
- ❑ Les webinaires de formation sur l'AMC.



[Les Assises des usages numériques du citoyen]



Conférence Annuelle organisée en collaboration avec un territoire membre.

Journée d'information et d'échange consacrée aux projets des territoires et aux avancées technologiques.

Témoignages des responsables dans les territoires, des industriels, des éditeurs de solutions...

Soirée des trophées la veille pour valoriser les porteurs des projets innovants et performants.



[Les voyages d'études]

Londres (2016), Oslo (2017), Lisbonne (2018) Maroc (2019), Venise (2022), Estonie (2024), Madrid (2026)

- Veille d'usages et technologiques
- Echanges et retours d'expériences
- Rencontres avec des acteurs locaux : Opérateurs de transport, Collectivités, Universités, acteurs privés...
- Promouvoir la norme AMC et rechercher des pays pour faire émerger une norme Européenne.



Conditions d'adhésion

Pour l'année 2026 le montant de la cotisation est fixé à :

Start up	250 €
Entreprise ou structure de moins de 500 000 €HT de chiffre d'affaires:	700 €
Entreprise ou structure de moins de 5 millions €HT de chiffre d'affaires:	1 000 €
Entreprise ou structure de moins de 10 millions €HT de chiffre d'affaires:	1 500 €
Entreprise ou structure de plus de 10 Millions €HT de chiffre d'affaires :	3 000 €
EPCI ou Syndicat mixte de plus de 1M d'habitant :	1 500 €
EPCI ou Syndicat mixte de plus de 100 000 habitants :	1 000 €
EPCI ou Syndicat mixte de moins de 100 000 habitants:	700 €
Commune de plus de 100 000 habitants:	700 €
Commune de moins de 100 000 habitants:	500 €
Commune de moins de 10 000 habitants:	200 €
Commune membre d'un EPCI membre:	200 €
Université :	500 €
Région et Département:	1 500 €

